



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 14 septembre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

**Secrétaire :**

M. Patrick BONTEMPS.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

**OBJET :** 40 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition d'un terrain sis 20 avenue de la Vaïte

## Projet urbain de quartier durable des Vaîtes Acquisition d'un terrain sis 20 avenue de la Vaîte

### Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Dans le cadre de son projet urbain de quartier durable des Vaîtes, la Ville de Besançon a sollicité les propriétaires indivis de la parcelle non bâtie cadastrée section CL n° 307, située 20 avenue de la Vaîte, en vue de son acquisition.

L'indivision est composée des propriétaires suivants : Mme Simone MOLIERE, Mme Françoise ALLIET, Mme Nicole PAUTHIER, Mme Marie-Pascale POUX, M. Lionel GROSLAMBERT et M. Christian ALLIET.

Cette parcelle, d'une contenance de 1 678 m<sup>2</sup>, est classée en zone 2AU-H du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon pour 1 541 m<sup>2</sup>, et en zone UB pour les 137 m<sup>2</sup> restants.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 22 décembre 2016 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien classé en zone 2AU-H du PLU. Cette estimation, en date du 28 décembre 2016, a été fixée à 8 €/m<sup>2</sup>, soit 12 328 € auxquels s'ajoute une indemnité de remploi de 2 100 €, soit un montant total de 14 428 €.

La portion de terrain de 137 m<sup>2</sup>, classée en zone UB du PLU, est valorisée au prix de 80 €/m<sup>2</sup>, soit 10 960 €, auxquels s'ajoute un montant total d'indemnités de 14 428 € pour la portion de terrain classée en zone 2AU-H du PLU.

Le montant global de l'indemnité à verser à l'indivision s'élève à 25 388 €.

La Ville de Besançon a transmis une proposition d'acquisition aux propriétaires, et un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition de la parcelle cadastrée section CL n° 307 appartenant à l'indivision au prix global de 25 388 € ;
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.00612.30100.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 12



Préfecture du Doubs  
Reçu le 29 SEP. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe




Danièle DARD.